

ANNEXE II

Formulaire de déclaration de chantier de forage(s)

Ce formulaire doit être envoyé au minimum deux jours ouvrables avant la date de début des travaux

SPW
Direction Générale de l'Agriculture, des Ressources Naturelles et de l'Environnement,
Département de l'Environnement et de l'Eau
Avenue Prince de Liège, 15
5100 Jambes
Adresse électronique : declaration-forage.deso.dgo3@spw.wallonie.be

1. Identification du foreur :

Complétez, soit l'identité de la personne physique, soit l'identité de la personne morale

Personne physique :

NOM :

PRENOM :

Adresse de contact :

Contact téléphonique :

Personne morale :

DENOMINATION SOCIALE :

SIEGE SOCIAL :

SIEGE D'EXPLOITATION :

Contact téléphonique :

2. Titulaire du permis, de l'autorisation ou identité du déclarant relatif au forage commandé :

Complétez, soit l'identité de la personne physique, soit l'identité de la personne morale

Personne physique :

NOM :

PRENOM :

DOMICILE :

LIEU D'EXPLOITATION :

Personne morale :

DENOMINATION SOCIALE :

SIEGE SOCIAL :

SIEGE D'EXPLOITATION :

3. Localisation du chantier et profondeur prévisionnelle du forage :

Commune, localité postale et endroit précis de l'opération (hameau, lieu dit, rue et numéro) :

.....

.....

.....

Coordonnées Lambert 1972 permettant la localisation probable de la ou des opérations (*) :

X : Y :

OU

Coordonnées Lambert 2008 permettant la localisation probable de la ou des opérations (*) :

X : Y :

Parcelle(s) cadastrale(s) (*) :

Type de forage :

Future(s) prise(s) d'eau souterraine

Sonde(s) géothermique(s)

Reconnaissance géologique et prospection

Piézomètre(s)

Nombre de forages prévus :

Profondeur présumée du (des) forage(s) :

(*) facultatif

4. Planification des travaux :

Date de démarrage des travaux :

Durée prévisionnelle du chantier :

« Conformément à la réglementation en matière de protection des données et au Livre II du Code de l'Environnement constituant le Code de l'Eau, les informations personnelles communiquées ne seront utilisées par la Direction générale opérationnelle Agriculture, Ressources naturelles et de l'Environnement du Service public de Wallonie, qu'en vue de vérifier le respect des conditions de l'agrément de foreur et pour établir un cadastre du sous-sol. Ces données ne seront ni vendues ni utilisées à des fins de marketing. Ces données seront conservées aussi longtemps que nécessaire pour assurer les finalités citées ci-avant. »

Ces données peuvent être communiquées à des tiers tels que des services de police dans le cadre de leurs missions.

Vous pouvez, dans certains cas spécifiques, rectifier, demander à faire effacer ou à faire transmettre vos données, limiter ou vous opposer au traitement en contactant le responsable du traitement à l'adresse postale suivante: Direction des eaux souterraines du Département de l'Environnement et de l'Eau de la Direction générale opérationnelle Agriculture, Ressources naturelles et Environnement - Avenue Prince de Liège, 15 à 5100 Jambes (si nécessaire) ou via courriel à l'adresse suivante : deso.dee.dgarne@spw.wallonie.be.

Sur demande via formulaire, vous pouvez avoir accès à vos données ou obtenir de l'information sur un traitement qui vous concerne. Le Délégué à la protection des données du Service public de Wallonie, en assurera le suivi.

Pour plus d'information sur la protection des données à caractère personnel et vos droits, rendez-vous sur le Portail de la Wallonie.

Enfin, si dans le mois de votre demande, vous n'avez aucune réaction du SPW, vous pouvez contacter l'Autorité de protection des données pour introduire une réclamation à l'adresse suivante : 35, Rue de la Presse à 1000 Bruxelles ou via l'adresse courriel: contact@apd-gba.be

Vu pour être annexé à l'arrêté ministériel du 11 mars 2019 établissant le formulaire de demande d'agrément de personne effectuant un forage ou un équipement de puits destiné à une future prise d'eau souterraine, à l'installation de sondes géothermiques, à la reconnaissance géologique, à la prospection, à l'implantation de piézomètres, ainsi que le formulaire annonçant la date de début des travaux

Namur, le 11 mars 2019

Le Ministre de l'Environnement, de la Transition écologique, de l'Aménagement du Territoire, des Travaux publics, de la Mobilité, des Transports, du Bien-être animal et des Zonings,

C. DI ANTONIO
